



Pays : France
Périodicité : Quotidien

Date : 15 octobre 2018



Page 1/1

La conservation en question aux Rencontres de la CST

Les rencontres de la CST ont porté sur les modalités et les offres actuelles de conservation numérique des films et des programmes audiovisuels. Sous la houlette de la CST et de la Ficam, environ 150 professionnels se sont retrouvés le jeudi dernier au Gaumont Parnasse pour une journée d'exposés sur la conservation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles, suivie de l'élection du nouveau conseil d'administration de la CST (voir encadré). *"La conservation est un sujet essentiel"*, déclare en préambule Raphael Keller, Directeur de l'innovation, de la vidéo et des industries techniques au CNC. *"On ne peut pas exploiter les œuvres si on ne les conserve pas. La révolution numérique pose des questions très complexes"*. Les films "frais" ou restaurés sont tous deux confrontés à la problématique de leur stockage sur le long terme, plus complexe à l'heure du numérique qu'à celle de la pellicule 35 mm dotée d'une espérance de vie d'un siècle.

Un support pérenne

Dans une intervention pré-enregistrée, André Labbouz, directeur technique chez Gaumont a insisté sur l'importance d'effectuer un report sur pellicule 35 mm des images en évoquant que les données numériques du film *Intouchables* avaient été en partie perdues en décembre 2011, suite à la faille du laboratoire LTC. *"Sans la pellicule 35 mm du film, nous n'aurions pas pu le distribuer dans les autres pays"*, affirme t'il. *"Le seul vrai support de l'image, c'est la pellicule !"*. Pour autant, l'avenir du support argentique est de plus en plus incertain. En France, seul le laboratoire Hiventy est aujourd'hui capable de traiter toute la chaîne de l'image argentique et Kodak demeure le dernier fabricant de pellicule pour le cinéma, dictant de facto aujourd'hui seul sa politique tarifaire. Le report sur pellicule coûte cher et son avenir est incertain, alors que le stockage sur support numérique est largement utilisé dans le monde entier, pour toutes sortes de clients privés ou institutionnels. Mais, pour répondre aux préoccupations spécifique des professionnels du cinéma, la CST a émis début 2018 une recommandation technique dite RT043, dont Hans-Nikolas Locher, Directeur R&D de la CST a rappelé les principaux objectifs : *"La recommandation vise à encadrer le contrat entre un prestataire et un ayant droit, en précisant notamment le choix des éléments numériques, les contraintes sur les formats, les précautions à prendre pour conserver les données et les modalités de sortie"*. Dans le contrat doivent par exemple être indiqués les éléments méthodologiques, comme la duplication des données, le contrôle de leur intégrité ou le stockage physique dans deux lieux géographiquement séparés. La recommandation préconise également que les éléments numériques de la meilleure qualité possible soient conservés et que les formats ouverts de codage des images soient privilégiés par rapport aux formats existants propriétaires, comme le Quicktime d'Apple par exemple. *"Enregistrer des images avec des formats propriétaires, c'est prendre le risque de ne plus pouvoir les relire dans quelques années"* ajoute Eric Chérioux, directeur technique de la CST. Ce dernier a ensuite évoqué les différents supports de données numériques existant actuellement avec leurs avantages et inconvénients respectifs. *"On distingue deux grandes familles de supports actuels"*, précise Eric Chérioux. *"Les supports magnétiques et les supports optiques. Les premiers sont fiables et ont l'avantage d'être relativement peu coûteux, mais il ont aussi leurs limites physiques, comme les disques durs dont la capacité maximum devrait être de 40 To en 2025. Le problème, c'est que ces supports sont sensibles aux variations de champ magnétiques, aux poussières et à l'eau. Coté support optique, Sony a sorti un système fiable, mais qui impose l'utilisation d'un lecteur propriétaire"*.

Une offre de services diversifiée

Plusieurs entreprises ont ensuite présenté leurs offres de conservation des contenus en distinguant le stockage de type "froid" qui ne nécessite pas un accès immédiat au contenu, du stockage de type "chaud" qui, au contraire, permet à l'ayant droit de récupérer son contenu à tout moment, voire de commander des travaux de laboratoire en ligne. Eclair s'appuie par exemple sur ses deux data-centers de Vanves et Augy qui gèrent à ce jour 15 Po (Peta-Octets) de données. La société Kill the Tape possède de son côté deux locaux à Paris et Toulouse, tandis que Orfeo dispose également de deux sites disjoints. Spécialiste de l'archivage, la société Iron Mountain propose une offre adaptée aux ayants droits du cinéma en s'appuyant sur ses infrastructures. De leur côté, les sociétés Noir Lumière et Nomalab font le choix d'externaliser totalement leurs stockages à des sociétés spécialisées du Cloud, comme Amazon ou Microsoft. En fin de journée, Thierry Schnidele, président d'Hiventy, a présenté plusieurs cas de figure assortis d'éléments financiers. A titre indicatif, Hiventy estime à 70 K€ la conservation d'un film en 4K sur 30 ans via un opérateur cloud comme Atos Worldline et à 21 K€, la même prestation si la demande est mutualisée. Thierry Schnidele appelle donc les ayants droits à mutualiser la conservation de leurs éléments via, par exemple, un tiers de confiance à définir. L'idée peut paraître séduisante, mais encore faudrait il que tous les ayants droits parviennent à se mettre d'accord sur un protocole et des modalités communes sur la conservation et d'exploitation, sachant que leurs profils et attentes sont très divers.